

Image not found or type unknown



Denonciation contrat militaire

Par **Dim5933567**, le **25/08/2019** à **01:24**

Bonjour, alors voila j'avais une question à vous posez, j'ai demander à dénoncer mon contrat militaire ce qui a étai accepter pas mon chef de corps on m'a donc demander de rentrer le 02septembre après mes permissions pour commencer tout les papiers ect....j'aimerais savoir dû coups si j'allais être payer ou non au mois de septembre car normalement je serais au régiment que pendant 1semaine donc j'aimerais savoir si je serais payer entièrement ou bien juste pour 1semaine ou alors pas du tout voilà merci rn

Par **morobar**, le **25/08/2019** à **09:18**

Bonjour,rnrnPour ce que j'en sais, la procédure demande un peu plus que quelques jours.rnrnVous serez payé jusqu'à la radiation effective du personnel militaire.rnrnLa notification indiquera la date d'effet.